

L'Hebdo du médiateur : un espace de démocratie illusoire

Nathalie Garric

Marie-Aimée Gazeau

Université de Tours, LLL.

L'apparition de la médiation, dans différents lieux discursifs, contribue à l'émergence, dans l'espace public, de dispositifs communicationnels inédits qui offrent un droit de réponse au citoyen. Elle instaure de nouveaux rôles discursifs, non seulement sur des objets sociaux, mais également sur des objets eux-mêmes discursifs, tels que le discours d'information médiatique, dont la propriété commune est de susciter le débat.

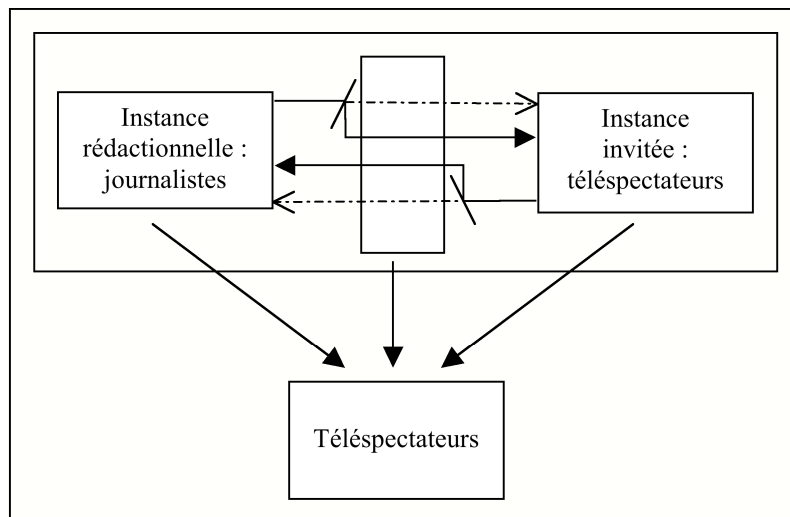
La médiation apparaît d'abord dans la presse écrite pour s'étendre à la radio puis à la télévision. En 1998, la chaîne de service public *France2* inaugure *L'Hebdo du médiateur* (désormais *HDM*). L'émission vise un objectif né il y a plusieurs années dans le paysage audiovisuel mais resté sans réponse adéquate : la mise en place d'une télévision interactive à vocation citoyenne et démocratique. La médiation répond « chez le téléspectateur à une demande d'intelligibilité de l'actualité » et, chez les journalistes, à une volonté de « redonner toute sa noblesse et sa raison d'être à un média devenu synonyme d'abandon à la superficialité et au spectaculaire » (Lochard 2005 : 77).

Nous étudierons, à partir d'un corpus d'une quinzaine d'émissions diffusées de 2001 à 2007, le rôle discursif du médiateur et des autres acteurs, la mise en scène des paroles (médiateur, journaliste, citoyen) et l'activité réflexive des interactants. Partant des pratiques observables, nous débiterons par une réflexion consacrée au terme *médiateur*. A l'issue de l'ambiguïté que fera émerger l'analyse, nous tenterons d'accéder aux enjeux et aux stratégies de la médiation.

1- Présentation de l'émission

L'*HDM* réunit des journalistes ou des membres de la rédaction et des téléspectateurs qui remettent en cause le traitement de l'actualité. Ces derniers participent de différentes manières, par une présence physique sur le plateau, en duplex ou encore par téléphone. Chacun défend son point de vue pour aboutir à un consensus. Cet exercice se fait à partir des extraits télévisés incriminés, suivis des courriels de téléspectateurs retranscrits à l'écran et lus par une voix off.

Cette situation médiatique télévisuelle (Lochard, 2005) met en relation les précédents participants avec les téléspectateurs passifs de l'émission. Nous schématisons ce dispositif à l'aide de la figure suivante, plus adaptée, selon nous, que celle de Noyer (2006 : 51) qui accorde au médiateur un rôle sur-évalué et pré-juge d'une distinction communautaire au sein des téléspectateurs. Tous les acteurs co-présents sont en relation interlocutive monologique avec le téléspectateur, et ce, sans l'entremise du médiateur. Ce tiers absent, nommé « téléspectateur », peut être actualisé dans la parole de chacune des instances.



L'émission, consacrée à l'actualité et à son traitement journalistique, est inscrite dans le genre d'information médiatique (Charaudeau 1997). Elle relève d'une visée de faire savoir, indissociable d'une visée de captation, dont l'élucidation reste subordonnée à l'analyse.

2- Le terme *médiateur* en question

Le titre de l'émission, adossé à une chartre définissant le statut du médiateur, apporte quelques indices sur son objectif affirmé. Le syntagme « du

médiateur » exclut certains statuts discursifs du dispositif : un médiateur n'est ni un animateur, ni un journaliste, ni un modérateur.

2- a) Un litige offert à la négociation

Le terme *médiateur* désigne une entité intermédiaire entre deux partis à la recherche d'un accord sur un objet de négociation relevant de l'espace public et touchant à l'information médiatique. Il pose *a priori* l'existence d'un litige reconnu et accepté qui fait débat et construit la finalité de l'émission. Le médiateur souligne au début de chaque émission la polémique objet du débat.

1- M¹ : Madame, Monsieur, bonjour ! La Marseillaise sifflée au Stade de France. Vous avez été nombreux à réagir. Beaucoup d'entre vous sont scandalisés par le comportement de certains supporters, et pas uniquement à propos du match Bastia-Lorient. Plusieurs téléspectateurs mettent en cause les médias dans cette perte des valeurs, d'autres considèrent à l'inverse que l'incident de samedi a été exagérément grossi. Pour en débattre, T qui a assisté au match et E, historien et politologue. Mais, pour commencer, une image controversée, une scène bouleversante, tournée à Cherbourg, après l'attentat de Karashi. Nous aurons en ligne un téléspectateur, J, et nous écouterons les explications de J.

Deux rôles sont construits, celui de l'opposant tenu par le téléspectateur, celui de l'accusé tenu par l'instance médiatique. Cette distinction systématique est susceptible d'infléchir l'intérêt du téléspectateur vers la cause de l'instance médiatique du fait du statut de victime qu'il occupe.

2- b) L'indépendance au service de la conciliation

Le terme *médiateur* souligne, par ailleurs, l'entremise d'une personne indépendante destinée à faciliter une conciliation. Il suggère un dispositif communicationnel réciproque et symétrique en rupture avec le caractère monologique du genre d'information médiatique, et avec le statut de l'animateur dans le débat télévisé. Burger (2005) analyse les caractéristiques de ce type d'interaction. Il met en scène aux moins deux participants et un animateur et consiste en une confrontation d'opinions portées par les débattants « engagés dans une activité focalisée sur le fait de convaincre un auditoire, alors que l'animateur est supposé réguler l'interaction qui est souvent polémique ». Le rôle d'animateur ne stipule ni pré-requis d'indépendance ni intention de conciliation. Le débat est également défini comme « un créateur de spectacle qu'il orchestre via des mises en scène excessives ». Avec le médiateur, *France2* semble donc inaugurer un autre type de communication qui pourrait témoigner d'une réelle volonté de rupture avec certaines émissions, dominées par la captation, qui s'apparentent, selon Lochard (2005, 93), à des simulations d'interaction et à une fausse parole. Ce

¹ Nous désignons par « M », le médiateur, « J » le journaliste ou un membre de la rédaction, « T », le téléspectateur débattant, « E », un expert.

nouveau type médiatique se caractérise aussi par le rôle accordé au téléspectateur : « elles [les émissions de médiation] le supposent doté d'une capacité critique et l'intègrent comme acteur à part entière du débat » (Romeyer 2004 : 318). Devenant co-énonciateur, il sort de l'anonymat et accède à l'espace public.

L'indépendance semble une propriété fondamentale du dispositif. Elle est revendiquée par le médiateur qui se met en scène sous la forme d'une non personne parfois introduite par un « je », sujet modal des énoncés.

2- M : Vous étiez très nombreux à interpellier le médiateur sur ces questions que nous allons aborder maintenant à partir de votre courrier avec 2 téléspectateurs.

3- M : Ce jour-là vous avez pris l'antenne à vers 15h30 avec J vous l'avez pratiquement gardée jusqu'à minuit ou minuit et demi alors je dois dire que le courrier reçu par le médiateur a été plutôt favorable ce qui mérite d'être souligné mais naturellement il y a aussi des critiques.

Ces occurrences témoignent de la construction d'une entité objective qui fonctionne comme un garant mécanique de la conciliation. Toutefois cette activation discursive de l'identité du médiateur signale simultanément que le locuteur peut adopter d'autres rôles. L'indépendance ainsi observée est contredite par certains indices énonciatifs.

4- M : La semaine dernière, une explosion sur la place de Gaza a fait 7 morts, des civils palestiniens. L'armée israélienne est montrée du doigt. Quelques jours plus tard, elle est blanchie, suite à une enquête interne. Vous nous reprochez d'avoir accusé l'armée israélienne sans preuves.

Le médiateur avec « nous » construit une instance collective professionnelle, associant la rédaction et le médiateur, qui contraste avec le référent de « vous », le téléspectateur. Le pronom « nous » instaure ainsi un point de vue donné comme consensuel face à l'adversité. Le médiateur pourtant met fréquemment en scène une image singulière correspondant au rôle précédemment défini d'instance indépendante. Le contraste des figures apparaît dans l'extrait 5 :

5- M : T, vous m'avez envoyé un courriel, d'où votre présence ici, sur le plateau, en estimant que nous étions un front, en fait un front pro-palestinien et que nous étions vraiment de mauvaise foi et que nous crachions sur l'Israël.

La forme élidée « m' » renvoie au médiateur et « nous » à la rédaction. Cette confusion des rôles discursifs peut donner lieu à des reprises visant à la rectifier comme dans l'extrait 6 :

6- M : Oui y a une question qui revient aussi souvent dans le courrier. On nous dit qu'on aurait fait –enfin les journalistes- auraient fait gagner des points à Mr Le Pen. Alors qu'est-ce qu'on peut dire ? C'est un point ? Deux points ? Trois points ? Cinq points ?

Ces éléments témoignent des différents rôles énonciatifs du médiateur dans l'émission. L'un d'eux l'actualise comme point de vue de l'instance rédactionnelle. Le médiateur disparaît, le journaliste apparaît.

2- c) Structuration de l'émission

L'analyse de la structure générale de l'émission permet de préciser le statut du médiateur. Ce dernier introduit le ou les thèmes, il présente les invités en précisant leur statut professionnel ou bien, dans le cas des téléspectateurs, leur origine géographique et leur mode d'intervention, enfin il lance le sujet par la rediffusion de l'extrait incriminé, suivi des remises en cause des téléspectateurs. Il demande ensuite à chacun son avis et passe au sujet suivant sans nécessairement apporter une solution ou donner raison à l'une des parties.

Les prises de parole des invités sont peu spontanées et subordonnées au vouloir du médiateur. L'*HDM* est marqué, en termes de tours de parole, par une omniprésence du médiateur. Par exemple, une émission de septembre 2001 compte 27 interventions du médiateur, 12 des téléspectateurs au nombre de deux et 16 des journalistes également deux ; une autre de mai 2002 compte 37 interventions du médiateur, 27 des téléspectateurs qui sont trois et 13 du seul journaliste présent. Le médiateur contrôle les échanges et impose sa parole comme passage obligé de l'interlocution avec une reformulation des dires.

7- M : Oui T donc si je comprends bien votre position c'est que y a des heures où on peut montrer des choses d'autres on ne peut pas les montrer alors on va peut-être demander à J ou J donc ce que vous pensez d'une part est-ce que ces images sont choquantes pourquoi vous les avez montrées et est-ce que vous pensez qu'y a des heures où on peut les montrer d'autres pas.

Ce contrôle de l'interaction est également géré par la diffusion d'extraits télévisés ou de courriers :

8- T : On a quand même tendance à faire peur ce sentiment de peur eh bien existait et je crois que c'est ce qui a abouti à voter aux extrêmes.

M : Alors oui.

T : En montrant l'impuissance des politiques depuis vingt ans dans ce domaine.

M : Je vous propose T de voir justement un extrait de reportage dont on a beaucoup parlé un fait divers survenu à la veille du premier tour rappel des faits.

Ces interruptions balisent aussi le discours quand il prend une tournure polémique, il réalise une confiscation de la parole du téléspectateur :

9- M : Oui T effectivement on va en parler tout à l'heure je vous propose de reprendre le cours de la conversation après un extrait du reportage de J.

T : je ne conteste pas la nécessité de montrer ces images et là c'est très important dans le cadre complet de je dirais d'un reportage construit c'est parfait mais pas dans ce je dirais pas jetés en pâture de cette façon là et comme vous le disiez dans ce cadre un peu particulier mais revoir ce sang qui gicle de la tête de cette femme c'est quand même franchement insupportable.

M : je vous propose on a encore d'autres choses à voir.

L'*HDM* illustre une émission très structurée par le discours du médiateur ou l'introduction de dires cités. Cette main-mise fonctionne comme un garde-fou évitant d'exposer l'interaction à la dérive des *Talk Shows* et comme une maîtrise de la parole du téléspectateur qui peut alors se voir démuné du droit de débattre de questions citoyennes. Cette entremise du médiateur introduit un autre rôle discursif, celui du vulgarisateur.

3- Médiateur ou « chef d'orchestre discursif »

Le dire du médiateur est marqué par la fréquence de certains verbes, ceux du dire :

10- M : On va peut-être demander à J donc ce que vous pensez d'une part est ce que ces images sont choquantes pourquoi vous les avez montrées et est ce que vous pensez qu'y a des heures où on peut les montrer d'autres pas.

11- M : Vous allez avoir la réponse de J.

L'occurrence de ces verbes entre en contradiction avec le cadre communicationnel défini. Alors que les interactants appartiennent en principe à une situation de communication réciproque et symétrique, ces verbes actualisent une hiérarchie des rôles discursifs et des compétences qui y sont attachées. L'un, le téléspectateur, est donné en quête d'une information, l'autre, le spécialiste, apparaît comme détenteur d'un savoir. Reboul-Touré (2004) observe que la transmission des connaissances s'insère, aujourd'hui, dans un cadre différent qui crée de nouvelles situations de circulation des savoirs marquées par une démultiplication des intervenants : réflexions de spécialistes, opinions d'individualités, avis d'experts ou témoignages de citoyens. Ces situations résultent de l'émergence de nouveaux dispositifs médiatiques caractérisés par un idéal démocratique. L'auteur note que « le vulgarisateur semble s'effacer en mettant en valeur les différents intervenants et en orchestrant leur discours ». Le médiateur, du troisième homme devient un « chef d'orchestre médiatique ».

3- a) Une auto-légitimation salvatrice

Nous découvrons un dispositif non sans rapport avec les caractéristiques de l'*HDM*. Le médiateur en effet, excepté dans la phase introductive, peut apparaître comme un chef d'orchestre distribuant des rôles discursifs. Dans cette perspective, il peut s'effacer en tant qu'instance subjective jusqu'à reléguer, comme nous l'avons observé, ses interventions à la charge d'une non personne. Cette distribution configure néanmoins une situation asymétrique propre aux discours de transmission des connaissances.

12- M : Comme J, c'est un des hommes qui a l'opportunité de poser des questions aux hommes politiques.

13- M : J, vous qui êtes notre correspondant permanent, Bonjour, J, que répondez-vous à ce que dit T ?

Cette relation asymétrique résulte de la mention de la qualité des intervenants professionnels. En 12 et 13, ce trait identitaire fait l'objet d'une emphase syntaxique qui souligne l'indice de légitimation du dire. Cette autorité contraste avec la représentation souvent irrationnelle ou affective du téléspectateur :

14- M : T, peut-être une opinion ?

15- M : Compte tenu des explications que vous venez de donner, J, je voudrais demander à T si, cette fois-ci donc, ça change son jugement sur cette séquence ?

Le téléspectateur émet des opinions, formule un jugement, que le médiateur n'hésite pas à présenter comme relevant de la réaction passionnelle. Le journaliste donne des explications ou apporte une réponse. Ce contraste fonctionne comme un déni de la capacité à raisonner du téléspectateur. D'autant plus que l'invité est régulièrement identifié comme téléspectateur, et ainsi renvoyé à sa position de récepteur passif et profane :

16- J : C'est vrai que duplex est pas forcément du direct maintenant ce qui compte c'est pas notre jargon à nous c'est ce que vous en reprenez ce qu'en retiennent les téléspectateurs.

Cet exemple témoigne d'un mouvement qui déplace le débattant citoyen du statut de co-énonciateur, actualisé par « vous », à celui de téléspectateur désigné comme un tiers par le syntagme défini générique, « les téléspectateurs ». D'autres interventions, utilisant l'indéfini, actualisent le téléspectateur comme exemplaire non identifié d'une classe :

17- M : Une réaction parmi d'autres d'une téléspectatrice à la fois sur le contenu des journaux dans cette période récente et aussi sur votre style personnel.

Le terme de *médiateur* révèle toute son ambiguïté. Susceptible de désigner le vulgarisateur, il ouvre un autre schéma discursif : un dispositif d'accès à un savoir que l'instance journalistique détient. Il positionne le téléspectateur dans un statut de dilettante, qui entre en contradiction avec le rôle et le droit que celui-ci revendique en participant à l'émission. Cette participation fonctionne

comme l'exposition d'une compétence, celle de pouvoir s'investir dans le débat public pour construire l'actualité et sa signification sociale. L'*HDM*, réunissant des acteurs aux intérêts divergents, est susceptible de compromettre la quête du citoyen au risque d'engendrer un simulacre de débat virant à la leçon du spécialiste. L'objectif de l'émission « une amélioration de l'information et l'intérêt de la contribution de chacun à une réflexion collective sur les moyens de sa "qualité" » (Noyer 2006 : 64) paraît dès lors compromis puisque « L'institution télévisuelle va donc mettre en place un jeu subtil sur les instances actoriales et les formes d'autorité, jouant tantôt sur la tradition électorale, donc les modes socio-discursifs validés socialement ; mobilisant à d'autres moments tout un arsenal médio-sémiologique pour créer de toutes pièces une figure d'expert, [...] » (Chevalier 2004 : 135).

3- b) Le discours journalistique comme événement scientifique

Le statut de médiateur en tant que vulgarisateur est repérable par différents indices : « l'alternance des marques de personnes, les modalisations, les formes de discours autres qui traversent ses propres dires » (Moirand 2007 : 7). Ces occurrences sont nombreuses dans les interventions du médiateur. Nous les envisagerons sous l'angle spécifique d'un processus plus général caractéristique de l'émission : la construction du discours journalistique en objet de savoir destiné à transmettre une vérité, la vérité.

Le médiateur, s'accordant le rôle de vulgarisateur, définit l'activité journalistique comme une activité propre à des professionnels, mais également comme une activité avec ses propres principes et son ordre propre qui viennent au secours de l'antenne dès que l'attaque de l'invité paraît solide. Cette construction relève d'un dire portant sur le métier :

18- M : Oui absolument. Alors J, il est évident que c'est pas toujours facile pour les journalistes qui sont sur le terrain de rendre compte de situations dramatiques, comme celle-ci, en trouvant le juste équilibre.

Cette stratégie bénéficie d'un « professionnalisme flou » (Ruellan 1993 : 98). Soulages (1999 : 52) reprend cette notion en soulignant que le journalisme s'appuie sur des « modèles de rationalité endogènes apparaissant, en définitive, très peu codifiés à l'intérieur de la profession et susceptibles d'adaptations multiples ». Contrairement aux discours des rubriques scientifiques qui s'attachent à mettre en scène la source d'authentification et de légitimation du dire, l'*HDM* ne peut que construire sa légitimité par une scientificité discursive instaurée par le médiateur ou le journaliste se proclamant compétent. Le journaliste, érigé en spécialiste, peut adopter un ton péremptoire qui autolégitime son dire :

19- J : Je voulais simplement vous dire un petit mot : dans mon commentaire, pour moi, il y a un mot qui est très important, qui est vraisemblablement. Et chaque fois que j'ai parlé de bavure, ce que très vite d'ailleurs, l'armée israélienne disait, parce que les premiers

commentaires de l'armée israélienne allaient dans ce sens, moi, j'ai ajouté ce mot vraisemblablement parce que je pense que je faisais mon métier en disant vraisemblablement à ce moment-là.

3- c) Créer une autorité journalistique

Le journaliste se construit en tant qu'instance professionnelle, dotées de compétences floues mais revendiquées : « nous sommes des journalistes pas des scientifiques ». Toutefois, l'*HDM* n'en reste pas moins un lieu polémique dans lequel le citoyen poursuit sa visée. Il peut ainsi refuser l'argument de la complexité du métier :

20- M : Alors T vous estimez que on fait un métier qui est n'est pas très professionnel pas très rigoureux pas très déontologique.

T : ah non je parle pas de votre métier je parle de la façon dont vous le faites soit vous pouvez faire votre métier vous essayez du moins faire votre métier correctement mais on vous met des bâtons dans les roues parce que je vois pas pourquoi si vous arrivez à trouver des images sur S. Royal et F. Hollande vous arriverez pas à les trouver sur M. Sarkozy.

Une autre des caractéristiques du dire du journaliste est la fréquence de « on ». En partie justifiée par le canal oral, son occurrence contraste toutefois avec celle de « je », utilisé lorsque le locuteur construit un énonciateur compétent, et de « nous », utilisé lorsque le locuteur renforce cette compétence par un énonciateur communautaire. Ces pronoms introduisent un énonciateur professionnel. L'indéfini « on » actualise, quant à lui, l'opinion publique comme forme de légitimation du dire. Son indétermination permet d'associer le co-énonciateur, non le débattant mais le public, à la source énonciative.

21- J : Beaucoup d'enfants ont vu les images du World Trade Center et bon ils peut-être qu'il faut qu'ils voient aussi cette réalité à mon avis elle doit être accompagnée on ne peut pas les laisser ignorants de la réalité.

Par « on », le journaliste convoque les imaginaires socio-discursifs afférents à l'exercice du journalisme (Koren 1997), et met ainsi en écho les discours du profane. Cette stratégie procède aussi par de nombreux énoncés déontiques impersonnels qui construisent un lieu d'évidence moral. Le journaliste délègue la responsabilité du dire à d'autres sources énonciatives qui instaurent d'autres lieux de légitimation.

22- J : Cette information, qui nous est arrivée pratiquement en même temps que les images, nous a semblé quelque chose d'absolument important, il fallait le montrer.

Comme l'annonçaient les exemples précédents qui identifient la réalité comme objet de connaissance, un autre acteur peut être convoqué : la réalité. Elle est

dite extérieure au discours et au sujet qui ne font que la restituer. Elle se « montre » médiée par les images, source d'authentification et de vérisme.

23- J : Je crois que notre rôle et c'est tout ce que je peux dire en l'occurrence sur ce point précis notre rôle c'est aussi d'essayer de faire partager cette douleur d'essayer de faire partager en tout cas ce qui peut l'être à nos téléspectateurs [...] je voudrais vous dire que la réalité aussi est très dure et que notre rôle n'est pas forcément de l'édulcorer.

Or, avec cette référence à la réalité, selon Charaudeau (2004, 34), « on trouve la *transcendance* comme système de croyance. La transcendance donne lieu à l'existence d'une parole de révélation [...] [qui] prend valeur d'explication ultime et transcendantale de l'univers ». Nous découvrons un dire où la négociation est absente, le journaliste refuse l'argument selon lequel l'actualité résulte de son propre choix et l'information de sa propre construction.

4- Pour conclure :

L'Hebdo du médiateur relève plus d'un enseignement à la carte selon les remarques avancées par les téléspectateurs que d'un débat. Le médiateur, qui tient différents rôles énonciatifs, s'apparente finalement plus fréquemment ni à un conciliateur, ni à un chef d'orchestre mais à un intermédiaire discursif entre le savant et le profane, intermédiaire qui en outre est impliqué dans l'instance rédactionnelle. Le savant construit n'utilise cependant pas le savoir comme source de légitimation mais l'ordre des choses ou la doxa pour imposer une vérité ou une loi morale. Le débat public attendu n'a pas lieu. La parole citoyenne est consultée pour servir une fonction de reconnaissance et de valorisation de l'activité journalistique.

Bibliographie

- BURGER, M (2005), « La complexité argumentative d'une séquence de débat politique médiatique », *Argumentation et communication dans les médias*, Québec : Ed. Nota bene, 51-79.
- CHARAUDEAU, P (2004), « Tiers où es-tu ? À propos du tiers du discours », *La voix cachée du tiers*, Paris : L'Harmattan, 19-41.
- CHARAUDEAU, P (1997), *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*. Paris : Nathan-INA.
- CHEVALIER Y (2004), « De la légitimation médiatique à la véridiction médiatisée : les stratégies de la "déontologie embarquée" dans les médias audiovisuels publics français », *Les Cahiers du journalisme*, 13.
- CUSIN-BERCHE, F (2000), « Rencontres discursives entre sciences et politique dans les médias », *Les Carnets du Cediscor 6*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- NOYER, J (2006) « Le médiateur de l'information de France 2 », *Langage & Société*, 115, 47-75.
- EBEL, M et FIALA, P (1983) *Sous le consensus de la xénophobie*, Institut de Science Politique, Mémoires et Documents 16, Lausanne, 243-242.
- LOCHARD, G (2005), *L'information télévisée*. Paris : Vuibert.
- REBOUL-TOURET, S (2004), « Écrire la vulgarisation scientifique aujourd'hui », colloque *Sciences, Médias et Société*, 15-17 juin 2004, Lyon, ENS-LSH.
- ROMEYER, L (2005), « L'autoréflexivité télévisuelle comme redéfinition d'un espace public de débat », *XVII^e Congrès international des Sociologues de langue française*, 5-6 juillet 2004, Tours, 318-224.
- SOULAGES, J-C (1999), *Les Mises en scène visuelles de l'information. Etude comparée France, Espagne, Etats-Unis*. Paris : Nathan-INA.
- ZASLAVSKY, D (2004), « Le tiers comme condition du discours journalistique », *La voix cachée du tiers*, Paris : L'Harmattan, 113-128.